



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 juin 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°2012/15/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT JUIN À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Rosaline CAMILLE**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, Monsieur **Vincent MAYEN** ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**.



.../...

Délibération n°15/2012/MT
Modification du plan de financement pour les travaux de réfection
de la seconde section de la route de la Carapa

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

Par délibération n°37/2011/MT du 30 septembre 2011, la commune a accepté un plan de financement relatif aux travaux de réfection de la seconde section de la route de la Carapa. Par courrier du 2 avril 2012, la commune de Macouria nous a sollicité pour accepter la modification du plan de financement issue des discussions avec les différents cofinanceurs.

Ainsi, il a été convenu de réaliser des travaux d'urgence sur la seconde section de la route pour un montant global de 200 000€. La participation demandée à la commune de Montsinéry-Tonnégrande s'élève à 10 000€ selon le plan de financement suivant :

Collectivité	Montant de la participation	Taux
Conseil Général	100 000€	50%
Conseil Régional	80 000€	40%
Commune de Macouria	10 000€	5%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	10 000€	5%
Total	200 000€	100%

Considérant les éléments exposés, je vous demande

1°) d'approuver la modification de la délibération n°37/2011/MT en approuvant le nouveau plan de financement.

2°) de m'autoriser à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette opération.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de M. le Maire concernant la modification du plan de financement de la réfection de la seconde section de la route de la Carapa,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : APPROUVE la modification de la délibération n°37/2011/MT en approuvant le nouveau plan de financement suivant :

Collectivité	Montant de la participation	Taux
Conseil Général	100 000€	50%
Conseil Régional	80 000€	40%
Commune de Macouria	10 000€	5%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	10 000€	5%
Total	200 000€	100%

Article 2 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire,

Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2012



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 04 JUIL. 2012

